

SÉANCE DU 15 JUIN 2015

Ordre du jour :

- Rapport de l'eau 2014,
- Création d'un poste d'adjoint 1^{ère} classe,
- Demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de Blois et du C.I.A.S. du Blaisois au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- Compteurs sectoriels : choix de l'entreprise,
- Demande d'acquisition de terrain rue Nouvelle,
- Demandes d'abris de jardin,
- Chemin rural N°18,
- Motion contre la fermeture du centre de finances publiques de Salbris,
- Communauté de communes :
 - Convention de mise à disposition du service instruction des autorisations d'occupation ou d'utilisation des sols,
 - Modification des attributions de compensation,
 - Information générale,
- Informations diverses sur les travaux des commissions communales et des comités consultatifs,
- Questions diverses.

Le quinze juin deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques LAURE, Maire.

Étaient Présents : Monsieur LAURE - Madame COURRIOUX - Monsieur CHAUVIN - Madame TURUNEN - Messieurs SIMON - PINON - AMIOT - LAIGNEAU - BOUTON - BEAUCHET - COURRIOUX - Madame BOLINET - Monsieur GAULLIER - Madame BEAUFILS.

Absente excusée : Madame DOISNE.

Secrétaire : Monsieur GAULLIER.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU 2014

Monsieur le Maire rappelle qu'il est fait obligation de présenter annuellement aux membres du Conseil Municipal un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau et de collecte et traitement des eaux usées.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le rapport présenté.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet avec effet au 1^{er} juillet 2015.

DEMANDE DE DÉSAFFILIATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS ET DU C.I.A.S. DU BLAISOIS AU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Centre de Gestion informant les communes membres que l'agglomération de Blois et C.I.A.S. souhaitent quitter le Centre de gestion de Loir-et-Cher à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la désaffiliation de la communauté d'agglomération de Blois et du C.I.A.S. du Blaisois du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

COMPTEURS SECTORIELS

Le Conseil Municipal validera le marché lors de sa prochaine réunion.

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN RUE NOUVELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur BOHLER, domicilié 19 rue du Pâtureau, pour l'acquisition de l'espace vert jouxtant son terrain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

DEMANDES D'ABRIS DE JARDIN

Les demandes de : Messieurs MOREL, DE SA et STERN sont acceptées.

CHEMIN RURAL N°18

Le Conseil Municipal autorise Monsieur DASSAULT, dans le respect des règles de l'art et sous son entière responsabilité et sans recours contre la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre, à effectuer, à ses frais, des travaux sur le chemin rural CR18 dit « de Maulieu à Nouan-le-Fuzelier » pour le rendre plus carrossable (réalisation des fossés, mise en place de calcaire et finition en calcaire ou cloutage et gravillonnage avec gravillons de la Sauldre).

MOTION CONTRE LA FERMETURE DU CENTRE DE FINANCES PUBLIQUES DE SALBRIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de fermeture du Centre de Finances Publiques de Salbris en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide de s'opposer (10 voix pour – 4 voix contre) au projet de la direction départementale des finances publiques de Loir-et-Cher prévoyant la fermeture du Centre de Finances Publiques de Salbris.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS

Au 1^{er} juillet 2015, les services de l'Etat arrêteront l'instruction des autorisations d'occupation ou d'utilisation des sols de la commune.

Le service urbanisme de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières peut être mis à disposition des communes membres pour les remplacer. Une convention entre la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières et la commune doit être signée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention, entre la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières et la commune, définissant les modalités de la mise à disposition du service ainsi que toutes les pièces se référant à cette affaire.

MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération adoptée par le Conseil Communautaire le 03 avril dernier :

« Monsieur Olivier PAVY, Président de la CCSR, rappelle qu'en application des dispositions du 1°bis du V de l'article 1609 nonies C : le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

La communauté de Communes de la Sologne des Rivières a, depuis quelques années, des difficultés financières à la fois pour équilibrer son budget et dégager de l'autofinancement pour financer des projets d'investissements.

Dans le cadre des réformes, l'EPCI va devenir le socle référent du territoire et à cet effet, il doit pouvoir améliorer et asseoir des finances stables et pérennes.

Compte tenu de la baisse de la fiscalité, des dotations et de la crise économique, les maires de la CCSR ont suggéré, à l'unanimité, une baisse des attributions de compensation de 2,5% (soit 57 781.12 €) pour équilibrer le budget 2015.

Il est proposé également d'appliquer à la Commune de Souesmes les attributions de compensations négatives, majorées de 2,5 %, en proposant l'annulation de la délibération du 17 décembre 2008.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 23 mars pour débattre des montants des attributions et a émis un avis favorable sur la baisse de 2,5% de ladite attribution de compensation à réserver à chacune des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'appliquer pour l'exercice 2015 les montants des attributions de compensation comme présentés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	MONTANT ATTRIBUTION COMPENSATION APPLIQUEE	MONTANT DES A.C. ARRETE PAR LA CLECT DU 08/12/2008	VARIATION 2,5%	PROPOSITION DES ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS ARRONDIES
LA FERTE IMBAULT	8 468.00	8 468.00	- 211.70	8 256.00
MARCILLY EN GAULT	4 071.00	4 071.00	- 101.77	3 969.00
ORCAY	3 487.00	3 487.00	- 87.17	3 400.00
PIERREFITTE SUR SAULDRE	166 497.00	166 497.00	-4 162.42	1 62 335.00
SALBRIS	971 645.00	971 645.00	-24 291.12	947 354.00
SOUESMES		- 7 225.00	+ 180.63	- 7 405.00
SELLES ST DENIS	585 410.00	585 410.00	-14 635.25	570 775.00
THEILLAY	578 893.00	578 893.00	-14 472.32	564 421.00
TOTAL	2 318 471.00		57 781.12	2 253 105.00

- D'annuler la délibération du 17 décembre 2008 exonérant la commune de Souesmes du versement du montant de l'attribution de compensation à la Communauté de Communes et de lui appliquer la variation des 2,5% ».

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 03 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la modification des attributions de compensation 2015 telles qu'elles ont été votées par le Conseil Communautaire et conformément à la délibération notifiée.
- Adopte les modifications des attributions de compensation comme présentées ci-dessus.

.../...

INFORMATION GÉNÉRALE

- Transfert du siège social à compter du 1^{er} juillet 2015 à Salbris, le bâtiment actuel à Selles Saint Denis est en vente.
- Presbytère : un accueil matin et soir est prévu à Pierrefitte à la rentrée prochaine. Une étude est en cours pour le mercredi après-midi.
- Le nouveau site internet de la Communauté sera ouvert au 01 septembre prochain.

INFORMATIONS DIVERSES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE

Madame Pirkko TURUNEN fait part de l'élection de Pierrefitte au « village préféré des Solognots ».

Le nouveau site sera en ligne à partir du 22 juin.

La fibre internet est arrivée à Pierrefitte. M. MARTIN-LALANDE est intervenu afin d'accélérer sa mise en place.

Le comité du Patrimoine ne présentera pas cette année son exposition sur le thème de l'agriculture faute de temps. Par contre, les élèves exposeront à la salle des fêtes du 27 au 30 juin.

Le journal « Le Pierrefittois » sortira fin juin début juillet.

Cet été, du 13 juillet au 13 août, deux expositions gratuites du Conseil Général seront installées dans la salle du Renouveau.

Bibliothèque : le bibliobus ne viendra plus à Pierrefitte. Une nouvelle organisation est à l'étude pour assurer le renouvellement des livres.

COMMISSION VOIRIE – CHEMINS

Balissage des chemins : Monsieur Michel CHAUVIN informe que les panneaux seront livrés fin juin.

La commission se réunira pour compléter l'absence de numéro sur certains chemins.

Chemin de Maubertin : suite à la réunion avec les propriétaires un accord a été trouvé pour l'implantation du chemin et la pérennisation du gué dans le temps. Tous les frais seront à leur charge.

Abribus : la commission est dans l'attente d'un devis pour matérialiser l'arrêt du car. Une étude est en cours pour un parking des véhicules des parents et la mise en sens unique de la rue du Presbytère.

Rue de Nouan : le marquage au sol pour le stationnement se fera rapidement.

Rue de Souesmes : les caisses seront mises en place suivant le plan défini par la commission. Des modifications pourront être apportées au fur et à mesure de la circulation.

Rue de Salbris : l'étude pour la mise en place d'un aménagement afin de réduire la vitesse se poursuit.

Rue Saint Jacques : demande est faite pour inverser la position du panneau « céder le passage ».

QUESTIONS DIVERSES

- Une subvention d'un montant de 92 400 € a été accordée pour les ateliers municipaux. Les devis pour un hangar neuf sont à l'étude. La société DAGAR s'est déplacée concernant les cloisons du bâtiment de Monsieur AGOUTIN.
- Monsieur le Préfet accompagné de Monsieur le Sous-Préfet viendra à Pierrefitte le 03 septembre prochain.
- Le Conseil Municipal est invité au vin d'honneur de la kermesse moto dimanche 21 juin.
- ASP : demande d'une vitrine pour affichage. Monsieur Cyril COURRIOUX interviendra pendant son temps de travail pour l'arrosage du stade. Bancs et poteaux à revoir.

- Remerciements du club de Souesmes pour l'utilisation du stade.
- Le gazon au Presbytère sera semé à l'automne.
- Pïlori : Madame FABRE signale un arbre empêchant l'écoulement normal du Pïlori.